

Abymes, mercredi 7 octobre 2020



LA CGSS SIMPLIFIE ET ACCELERE LE REMBOURSEMENT DE TRANSPORT PERSONNEL AVEC MRS

Depuis le 5 octobre 2020, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe ouvre, pour les assurés guadeloupéens relevant du régime général, un service numérique permettant de simplifier et d'accélérer le remboursement de leurs frais de transport en véhicule individuel notamment, et en transports en commun, suite à une prescription médicale.

Le transport en véhicule individuel : Gage d'autonomie

En Guadeloupe, la prise en charge des frais de transport en véhicule individuel représente moins de 0,2% des dépenses de transports sanitaires (chiffre 2019). Pourtant, l'utilisation du véhicule particulier pour l'assuré, comme pour l'Assurance Maladie, est le mode de transport le plus économique (pas de franchises médicales à régler) et le plus simple car gage d'autonomie dans les déplacements.

Il est dans le même temps le plus compliqué et le plus long à se faire rembourser.

« Mes Remboursements Simplifiés », ou MRS, favorise son utilisation grâce à la simplification des démarches de remboursement. Cela permet aux assurés d'être remboursés en moins d'une semaine, soit 4 fois plus rapidement que le délai moyen de remboursement avec le cerfa papier.

Comment fonctionne MRS ?

« Mes Remboursements Simplifiés » est une plateforme numérique accessible sur www.mrs.beta.gouv.fr, qui permet aux assurés de déclarer leur frais de déplacement en véhicule particulier de façon dématérialisée.

Un formulaire simplifié est accessible en ligne. La prescription médicale de transport est obligatoire et doit-être numérisée (scannée ou photographiée) avec les pièces justificatives du déplacement (tickets de parking, péage...). Si les documents sont conformes, l'assuré est remboursé en moins de 7 jours.

Les avantages à l'utiliser :



Simple : en 3 clics la demande de remboursement est faite. Une photographie de la prescription médicale de transport suffit.



Economique : plus d'affranchissement postal et aucune retenue de franchise médicale sur chaque transport.



Rapide : le remboursement se fait en moins d'une semaine.

Les dépenses de transport en chiffres en Guadeloupe

42 765 000 € de frais de transports pour la Guadeloupe en 2019.

+ 4,1 % d'évolution annuelle des dépenses par rapport à 2018.

0,2 % : part de la voiture personnelle dans les montants remboursés.

MRS : D'où ça vient ?

MRS est la première startup d'Etat de l'Assurance Maladie, créée en 2017 à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Haute-Garonne.

Une startup d'Etat est un service public constitué d'une petite équipe autonome. Elle naît de l'identification d'un problème rencontré par les citoyens comme par les agents publics et se donne pour objectif de le résoudre par un service numérique.

La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.